

Ecrit par Echo du Mardi le 2 février 2022

Le masque n'est plus obligatoire dans les rues de Vaucluse



La première étape de l'allègement des restrictions sanitaires entre en vigueur ce mercredi 2 février. Conformément aux annonces du Premier ministre le 20 janvier dernier, le préfet de Vaucluse a supprimé l'obligation du port du masque en extérieur sur la voie publique, tels que les centres-villes ou les marchés. En décembre dernier, <u>15 communes</u> étaient concernées par le port du masque obligatoire à l'extérieur.

Le port du masque reste toutefois obligatoire dans les établissements recevant du public (ERP), tels que les restaurants, les stades, débits de boissons, transports publics, administrations, cinémas et

2 décembre 2025 | Le masque n'est plus obligatoire dans les rues de Vaucluse



Ecrit par Echo du Mardi le 2 février 2022

commerces. En Vaucluse, le taux d'incidence est de 3493 pour 100 000 habitants, pour une moyenne nationale de 3553. Le variant Omicron représente 94% des cas et est largement majoritaire à l'hôpital.

L.M.